

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

**Absents :** Mathieu BÉRARD, Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

**Secrétaire de séance :** Daniel FONTENEAU

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes d'Echiré**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'association « Comité des Fêtes d'Échiré » a pour but de programmer et d'organiser des fêtes et manifestations à Echiré.

Le samedi 2 septembre 2023, le Comité des Fêtes d'Échiré a organisé un « Apéro concert » sur la place de la Halle, animé par le groupe musical « Pacho Combo ».

Afin d'accompagner cet événement naturellement festif et fédérateur pour la commune d'Échiré, la municipalité a décidé de soutenir l'implication du Comité des Fêtes d'Echiré dans l'animation du territoire en participant aux frais d'animation engagés.

**Le Maire propose au conseil municipal :**

- **d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Comité des Fêtes d'Echiré » d'un montant de 900 € pour contribution à hauteur de 50 % des frais d'animation engagés par le Comité des Fêtes d'Echiré.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**



Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2023

Notifié ou publié le : 25 OCT. 2023

Fait et délibéré le 20 octobre 2023

Le secrétaire de séance,  
Daniel FONTENEAU